



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CASTELSARRASIN**

Procès-verbal de la séance du  
**Lundi 25 novembre 2024 à 10h00**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de novembre (25.11.2024), à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Castelsarrasin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Henri Pottevin de la Mairie de Castelsarrasin, sur convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président, le 18 novembre 2024.

Président de séance : Monsieur BESIERS Jean-Philippe, Président du C.C.A.S.

**Présents : 10**

M. BESIERS J-Ph. - Mme BETIN N. - Mme LUCAS-MALVESTIO M. - Mme PECCOLO M-C. –  
Mme PAYSSOT A-M. – M. MESSEGUE A. – Mme ROUSSEL A. – Mme MAS Delphine. – M.  
CHAUDERON B. - Mme FERNANDEZ F.

**Pouvoirs : 4**

Mme DE LA VEGA I.	à	Mme BETIN N.
M. BERREDJEM J.	à	Mme PECCOLO M-C.
M. SUERES J.	à	M. BESIERS J-Ph.
Mme TAILHADES C.	à	Mme ROUSSEL A.

**Absente excusée : 1**

Mme SIERRA M.

**Secrétaire de séance :**

M. KHAIZA Driss

Composition du Conseil d'Administration : 15 membres

Quorum : 10

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00 et constate que le quorum est atteint.

Il présente dans un premier temps Madame MAS Delphine, nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Madame TESTUT Nadine, démissionnaire. Un tour de table est effectué afin que tout le monde se présente.

Puis il annonce les pouvoirs de Mme DE LA VEGA I. à Mme BETIN N., de M. BERREDJEM J. représentant la Croix Rouge à Mme PECCOLO M-C., de M. SUERES J. représentant l'UDAF à M. BESIERS J-Ph., de Mme TAILHADES C. représentant l'Adapei à Mme ROUSSEL A.

Le compte-rendu de la commission permanente est ensuite diffusé aux membres du Conseil. Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un dossier interne qui recense les secours et aides attribués aux personnes. Il demande d'observer une discrétion particulière vis-à-vis de ces dossiers et de ne pas hésiter à lui faire savoir ainsi qu'au Directeur s'ils ont connaissance de dossiers particuliers dans le cadre de leurs missions associatives.

Monsieur le Président présente aussi le compte rendu des décisions. Il informe que ces dernières permettent d'éviter de réunir le Conseil d'Administration beaucoup plus souvent. Elles n'appellent aucune question de la part des administrateurs.

**DECISION N°2024\_DEC\_0021 : Avenant n°4 au lot n°8 : menuiseries intérieures du marché public de travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance à Castelsarrasin.**

DE SIGNER avec la société SARL ATELIER ART ET BOIS (sise 505 chemin Malengane Bas 82 200 Moissac) un avenant n°4 au lot n°8 : Menuiseries intérieures du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 7 433 € HT soit + 8 919.60 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Nouveau montant
Montant € HT	205 549,00 €	+ 2 494,00 €	+ 1 762,24 €	+ 7 433,00 €	217 238,24 €
Montant € TTC	246 658,80 €	+ 2 992,80 €	+ 2 114,69 €	+ 8 919,60 €	260 685,89 €
Pourcentage d'augmentation de l'avenant	+ 3.62 %				

**DECISION N°2024\_DEC\_0022 : Avenant n°3 au lot n°16 : VRD / Espaces verts du marché public de travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance à Castelsarrasin.**

DE SIGNER avec la société EXEDRA MP (sise, ZA de Marignac – 31850 Montrabe) un avenant n°3 au lot n°16 : VRD / Espaces verts du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 7 100,00 € HT soit + 8 520,00 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Nouveau montant
Montant € HT	295 391,34 €	+ 7 831,00 €	+ 7 100,00 €	310 322,34 €
Montant € TTC	354 469,61 €	+ 9 397,20 €	+ 8 520,00 €	372 386,81 €
Pourcentage d'augmentation	+ 2,40 %			

**DECISION N°2024\_DEC\_0023 : Marché public – Location et maintenance d'un véhicule frigorifique pour le CCAS de Castelsarrasin.**

DE DECLARER sans suite le marché public relatif à la location et maintenance d'un véhicule frigorifique pour le C.C.A.S. de Castelsarrasin, pour motif d'intérêt général.

DE PRECISER que, conformément à l'article R. 2185-2 du Code de la Commande Publique, les motifs de cette décision seront communiqués dans les plus brefs délais au seul candidat ayant soumissionné.

**DECISION N°2024\_DEC\_0024 : Avenant n°5 au lot n°8 : menuiseries intérieures du marché public de travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance à Castelsarrasin.**

DE SIGNER avec la société SARL ATELIER ART ET BOIS (sise 505 chemin Malengane Bas 82 200 Moissac) un avenant n°5 au lot n°8 : Menuiseries intérieures du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 2 362,00 € HT soit + 2 834,40 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Nouveau montant
Montant € HT	205 549,00 €	+ 2 494,00 €	+ 1 762,24 €	+ 7 433,00 €	+ 2 362,00 €	219 600,24 €
Montant € TTC	246 658,80 €	+ 2 992,80 €	+ 2 114,69 €	+ 8 919,60 €	+ 2 834,40 €	263 520,29 €
Pourcentage d'augmentation de l'avenant	+ 6,84 %					

**DECISION N°2024\_DEC\_0025 : Renouvellement de l'abonnement intervenants SAD ORDAGO.**

DE SIGNER la proposition financière pour le CCAS de Castelsarrasin avec la société ORDAGO – 1416 chemin de Bordevieille – 31 790 SAINT SAUVEUR pour un montant total de 4 375 euros HT soit 5 250 euros TTC comprenant :

- L'achat de 30 smartphones équipés d'une application permettant la télégestion au service SAD,
- L'abonnement mensuel de 242.40 € TTC, soit 2908.80 € TTC par an : 197.40 € HT soit 236.88 € TTC pour l'abonnement mobile et 4.6 € HT soit 5.52 € TTC pour les options et assurances nécessaires au bon fonctionnement des prestations souhaitées.
- L'abonnement ORDAGO débute à compter de la date de livraison, pour une durée de 36 mois.

Monsieur Khaïza précise qu'Ordago est un système de badgeage pour les aides à domicile, qui nous permet d'avoir les informations concernant leur activité.

**DECISION N°2024\_DEC\_0026 : Avenant n°3 au marché public relatif à la location et maintenance d'un véhicule frigorifique neuf pour le CCAS de la Ville de Castelsarrasin : société PETIT FORESTIER LOCATION.**

DE SIGNER avec la société PETIT FORESTIER LOCATION (sise chemin de l'Hobit – 31790 Saint-Sauveur) un avenant n°3 au marché public relatif à la location et maintenance d'un véhicule frigorifique neuf pour le C.C.A.S. de la ville de Castelsarrasin ;

**DECISION N°2024\_DEC\_0027 : Avenant n°3 au lot n°2 : Installations de chantier / Démolition / Gros Œuvre / Plancher bois du marché public de travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance à Castelsarrasin.**

DE SIGNER avec la société SAS MONToux (sise, 4, avenue Latécoère – 82 100 Castelsarrasin) un avenant n°3 au lot n°2 : Installations de chantier / Démolition / Gros Œuvre / Plancher bois du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 25 862,85 € HT soit + 31 035,42 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Nouveau montant
Montant € HT	569 000,00 €	+ 10 260,00 €	+ 25 862,85 €	605 122,85 €
Montant € TTC	682 800,00 €	+ 12 312,00 €	+ 31 035,42 €	726 147,42 €
Pourcentage d'augmentation	+ 4,54 %			

**DECISION N°2024\_DEC\_0028 : Avenant n°2 au lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium du marché public de travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance à Castelsarrasin.**

DE SIGNER avec la société BSA (sise 257 chemin de Béline – 82 200 Moissac) un avenant n°2 au lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 3 500,00 € HT soit + 4 200,00 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Nouveau montant
Montant € HT	191 091,64 €	+ 3 500,00 €	194 591,64 €
Montant € TTC	229 309,96 €	+ 4 200,00 €	233 509,96 €
Pourcentage d'augmentation	+ 1,83 %		

**DECISION N°2024\_DEC\_0029 : Avenant n°4 au lot n°7 : Doublage / Cloisons / Faux plafonds du marché public de travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique en Pôle enfance à Castelsarrasin.**

DE SIGNER avec la société SARL MOMMAYOU (sise 5 chemin de la Rivière – 82 100 Saint-Aignan) un avenant n°4 au lot n°7 : Doublage / Cloisons / Faux plafonds du marché public relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne clinique pour un montant de + 6 818,00 € HT soit + 8 181,60 € TTC.

	Montant initial	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Nouveau montant
Montant € HT	220 992,91 €	+ 1 221,00 €	+ 8 043,00 €	+ 6 818,00 €	+ 237 074,91 €
Montant € TTC	265 191,49 €	+ 1 465,20 €	+ 9 651,60 €	+ 8 181,60 €	+ 284 489,89 €
Pourcentage d'augmentation de l'avenant 4	+ 3,09 %				
Pourcentage total du lot n°7	+ 7,28 %				

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre est ensuite approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président poursuit par la présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

- **Pôle ressources humaines :**

#### **DELIBERATION N°2024\_DEL\_0043 : RENOUELEMENT D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE DE CONTROLE DE GESTION.**

Monsieur le Président rappelle qu'il a souhaité initier une démarche de contrôle de gestion au sein du C.C.A.S de Castelsarrasin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En effet, cette démarche permet notamment de réaliser des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et d'analyse des coûts, ainsi que de contribuer à l'évaluation et à la conception des procédures. Dans ce cadre et pour pouvoir poursuivre dans cette voie, il souhaite de nouveau faire appel à un agent titulaire de la Commune de Castelsarrasin dûment formé en la matière, qui effectuera cette mission par le biais d'une activité accessoire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus, correspondant à une durée mensuelle limitée à 22 heures 30 minutes.

Monsieur le Président souligne que cette activité est d'une grande utilité et remercie Stéphanie Antunes pour cela.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **DELIBERATION N°2024\_DEL\_0044 : SUPPRESSION DE SERVICE ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.**

Monsieur le Président rappelle que le C.C.A.S. va intensifier son action dans la thématique Petite Enfance, avec l'ouverture programmée au début de l'année 2025 du Pôle Enfance dont les travaux de rénovation sont actuellement en cours. Cette ouverture va permettre d'accueillir quotidiennement au sein de cette structure 90 enfants (multi-accueil et LAEP) et de répondre ainsi à un besoin exprimé sur notre territoire, tant au niveau de la population que de nos partenaires institutionnels. Cette création engendrera le recrutement prévisionnel de 17 agents supplémentaires sur un total de 31 agents, pour assurer le fonctionnement de la structure et représentera donc un coût budgétaire très important à assumer par le C.C.A.S.

Parmi les postes à recruter, il est apparu opportun de proposer aux 7 assistantes maternelles de la crèche familiale à domicile d'intégrer ce Pôle Enfance sur des postes petite enfance, puisque la baisse du nombre d'agents depuis plusieurs années au sein de ce service ne permet plus de justifier sa pérennité. Monsieur le Président précise que nous sommes enclins à intégrer ces agents au pôle enfance, mais elles peuvent également poursuivre en libéral si elles le souhaitent. Pour les personnes souhaitant intégrer le Pôle Enfance, la procédure administrative consistera à procéder à la rupture de leur contrat de travail en qualité d'assistante maternelle, régi par un contrat de droit privé, puis, sous réserve de leur candidature, à les recruter sur un nouveau poste au sein du Pôle Enfance. En considération des éléments précités et après avoir informé les Assistantes Maternelles le 5 novembre 2024 ainsi que le Comité Social Territorial le 12 novembre 2024, Monsieur le Président soumet à l'assemblée la proposition de supprimer le service de crèche familiale à domicile à compter du 1er mars 2025, ainsi que les sept postes créés à cette fin. Il précise qu'il n'a jamais été envisagé d'inciter ces agents à démissionner. Monsieur Khaïza fait état du fait que, parmi les sept assistantes maternelles concernées, six ont exprimé leur volonté de candidater pour intégrer le

pôle enfance. Monsieur le Président souligne que cette décision a été prise sur la base du libre choix des intéressées, aucune pression n'ayant été exercée.

Monsieur Khaïza confirme que lorsqu'ils les ont reçues, elles étaient libres de choisir et ont pu rencontrer la Direction du CCAS et la Direction des ressources humaines. Une seule assistante maternelle n'a pas candidaté pour des raisons personnelles ; elle pourra cependant intégrer le pôle plus tard, lorsque sa situation le permettra.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2024\_DEL\_0045 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.**

Monsieur le Président informe que lorsque l'on procède à un avancement de grade, on doit supprimer l'ancien poste et en créer un nouveau. De nombreuses créations concernent les recrutements nécessaires à l'ouverture du pôle enfance. Un agent part également à la retraite. Les autres postes supprimés concernent les assistantes maternelles comme évoqué lors de la précédente délibération. Monsieur le Président est satisfait qu'elles puissent poursuivre la collaboration avec nous.

Le tableau des effectifs est joint à la délibération.

- **Créations de postes :**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2024 :

Filière	Nbre	Postes	Temps de travail	Service(s)
Animation	1	Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	Info Jeunes
Animation	1	Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	Animation Jeunesse

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Filières	Nbre	Postes	Temps de travail	Service
Médico-Sociale	2	Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	100 %	Pôle Enfance
Animation	2	Adjoint d'Animation	100 %	Pôle Enfance

Au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

Filières	Nbre	Postes	Temps de travail	Service
Médico-Sociale	1	Puéricultrice	100 %	Pôle Enfance
Sociale	1,5	Éducateur de Jeunes Enfants	100 %	Pôle Enfance
Médico-Sociale	2	Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	100 %	Pôle Enfance
Animation	7	Adjoint d'Animation	100 %	Pôle Enfance
Technique	1	Adjoint Technique	100 %	Pôle Enfance

- **Suppressions de postes :**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2024 :

Filières	Nbre	Postes	Temps de travail	Services
Animation	1	Animateur	100 %	Info Jeunes
Animation	1	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	Animation Jeunesse
Sociale	1	Agent Social Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	SAAD

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Filière	Nbre	Poste	Temps de travail	Service
Administrative	1	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	Logement

Au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

Filière	Nbre	Poste(s)	Temps de travail	Service
Hors Catégorie	7	Assistante Maternelle	100 %	Crèche familiale à domicile

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Pôle Maison Petite Enfance :**

**DELIBERATION N° 2024\_DEL\_0046 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE DE LA RESIDENCE FENELON.**

Monsieur le Président informe que la petite crèche de Fénelon se trouve non loin du futur pôle enfance. Il convient d'en modifier le règlement de fonctionnement en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil à 25 enfants à partir de janvier 2025 afin de répondre aux besoins des parents en attendant l'ouverture du Pôle Petite Enfance prévue en mars 2025. Monsieur Khaïza précise que nous sommes tenus de modifier ce règlement pour la CAF et la PMI. Monsieur le Président ajoute que nous sommes soumis à l'agrément de la PMI pour l'ouverture de la crèche. La PMI est l'autorité en matière de petite enfance et dépend du Conseil Départemental.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Pôle seniors :**

**DELIBERATION N°2024\_DEL\_0047 : MODIFICATION DES TARIFS DES REPAS A DOMICILE.**

Monsieur le Président informe qu'à la suite de la mutualisation du service finances du C.C.A.S. avec celui de la Commune de Castelsarrasin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il nous est apparu nécessaire d'étudier la refonte des tarifs des repas, afin de les ramener à la juste réalité. En effet, ces tarifs n'avaient pas été revus depuis 2019.

Monsieur Khaïza informe que les tranches de revenus des bénéficiaires ont été modifiées grâce au travail de Madame Antunes, qui a réalisé une étude de contrôle de gestion. Elle ajoute que le comité de pilotage du 30 septembre 2024 a choisi l'option la plus « sociale » ; les trois premières tranches paieront beaucoup moins qu'à ce jour. De plus, afin de respecter une certaine équité, le vin, qui était auparavant gratuit, sera facturé 3,40 € pour ceux qui le souhaitent. La livraison sera limitée à une bouteille par semaine et par bénéficiaire pour un minimum de 4 repas par semaine. Cette livraison ne sera effectuée que les lundis et mardis.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

BAREME REVENUS ANNUELS PERSONNE SEULE		CODE TARIF	TARIF	Tarif avec livraison
TRANCHE A	< 8.400 €	A	5,00 €	7,25 €
TRANCHE B	de 8.400 € à 10.800 €	B	5,50 €	7,75 €
TRANCHE C	de 10.801 € à 13.200 €	C	6,00 €	8,25 €
TRANCHE D	de 13.201 € à 15.600 €	D	7,00 €	9,25 €
TRANCHE E	de 15.600 € à 18.000 €	E	9,00 €	11,25 €
TRANCHE F	de 18.001 € à 20.400 €	F	11,00 €	13,25 €
TRANCHE G	> 20.400 €	G	13,00 €	15,25 €
Tarif repas extérieurs			13,00 €	22,95 €



forfait livraison	2,25	LIVRAISON HORS COMMUNE	9,95
-------------------	------	------------------------	------

BAREME REVENUS ANNUELS PERSONNE EN COUPLE	CODE TARIF	TARIF	Tarif avec livraison
TRANCHE A < 16.800 €	A	5,00 €	7,25 €
TRANCHE B de 16,801 € à 21.600 €	B	5,50 €	7,75 €
TRANCHE C de 21.601 € à 26.400 €	C	6,00 €	8,25 €
TRANCHE D de 26.401 € à 31.200 €	D	7,00 €	9,25 €
TRANCHE E de 31.201 € à 36.000 €	E	9,00 €	11,25 €
TRANCHE F de 36.001 € à 40,800€	F	11,00 €	13,25 €
TRANCHE G > 40.800 €	G	13,00 €	15,25 €
Tarif repas extérieurs		13,00 €	22,95 €

Monsieur le Président précise que dans certains cas, plusieurs repas peuvent être livrés le même jour (par exemple : les repas du samedi et dimanche sont livrés le vendredi). Par ailleurs, les repas extérieurs ne sont livrés que trois fois par semaine.

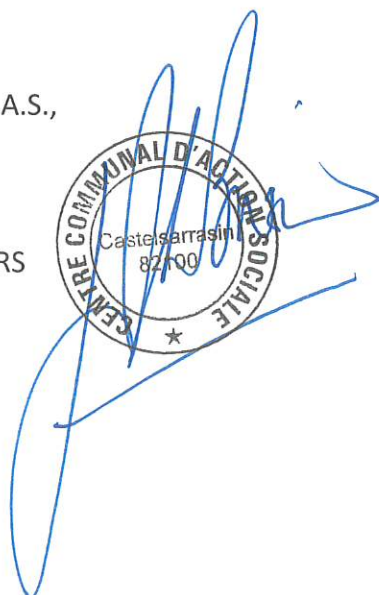
**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Président informe que le budget sera voté en décembre pour la Commune et en février pour le CCAS. Le compte administratif, voté en avril, correspond au compte de résultat du C.C.A.S. Des ajustements budgétaires peuvent être opérés en cours d'année, en fonction des résultats et de certains éléments qui nous amènent modifier le budget. Le budget de fonctionnement est de 3 millions d'euros environ et la Commune attribue une subvention d'équilibre d'1.6 million. En effet, le C.C.A.S. est un établissement public qui dépend de la Commune. Dans cette instance qu'est le Conseil d'Administration, chacun a la possibilité de s'exprimer et d'en comprendre les enjeux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10h30 et invite les membres à venir visiter le pôle enfance dont les travaux ont bien avancé. Le prochain Conseil d'Administration est prévu le vendredi 20 décembre 2024 à 10h00.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Philippe BESIERS



Le secrétaire de séance,

Driss KHAIZA

